

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE
CABANNES**

Séance du 08 novembre 2023 publié le 15/11/2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le huit novembre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT
P. PORTE - S. REBUFFAT – B. BERTRAND - R. BENEJEAN
J. DELCOURT – F. CHEILAN - A. RATTIER - J. CHUECOS
J.L. CLOEZ - A. JOUBERT- N. LIGNY – C. UHL

Date de la convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

02/11/2023

Objet de la délibération 59-2023

Attribution du marché de fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés pour les agents municipaux

Excusé(s) ayant donné pouvoir

V. LEVEQUE à H. JAUBERT
S. AELVOET à G. MOURGUES
M. DUMAS à S. LUCZAK
S. LEBELLE à B. BERTRAND
M. SOLER à F. BLARQUEZ
A. VASAĚ à M. AUGIER

Absent(s) excusé(s)

Guillaume BARRIOL a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Patrick PORTE

Il est rappelé que lors de sa séance du 07 juin 2023 par délibération n°38-2023, les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité la mise en place des titres restaurant pour le personnel communal et ont autorisé le lancement du marché.

La consultation n°2023-18 a été lancée le 24/08/2023 selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2152-2 et R.2161-3 à R. 2161-5 du code de la commande publique et par émission de bons de commande.

La date limite de remise des offres était fixée au 27 septembre 2023 à 12h00, et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 16 octobre 2023 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Ce marché comprend l'acquisition, le conditionnement et la livraison des titres restaurants dématérialisés sous forme de carte à puce avec rechargement mensuel.

Sur la base d'un volume annuel de 8 000 à 9 000 titres (valeurs indicatives non contractuelles) et un montant maximum annuel de 92 400 euros HT, le marché est passé pour une période de 1 an, renouvelable 2 fois.

La Commune de Cabannes contribue au financement des titres restaurant à hauteur de 50%, l'agent communal contribuant à hauteur de 50%, précomptés directement sur le traitement.

La valeur faciale est fixée à 8.00 euros avec possibilité de modification qui sera notifiée par voie d'avenant au titulaire.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, préalablement convoqués le 24/10/2023, se sont réunis le 30/10/2023 et ont décidé à l'unanimité des membres présents de suivre les préconisations du Rapport d'Analyse des Offres.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Délibération n°38-2023 du 07 juin 2023 et le règlement fixant les conditions d'attribution des titres restaurant aux agent municipaux,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 30/10/2023

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE I : D'AUTORISER M. le Maire à signer le marché de fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés pour les agents municipaux avec la société **EDENRED France SAS** – 166/180 Bd Gabriel Péri – 92240 Malakoff ;

ARTICLE II : DE PRECISER que cet accord cadre est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois pour un montant maximum annuel de 92 400 euros HT ;

ARTICLE III : D'INSCRIRE le montant annuel de ce contrat au prochain budget communal pour l'année 2024 et suivantes.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER
J. CHUECOS – M. SOLER – JL. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAÏ – C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Guillaume BARRIOL

